



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-003

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 23**
- **Présents : 15**
- **Votants : 18**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ETAIENT PRESENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

POUVOIRS : Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSEE : Mme GALLO Anne

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNEAU Michel

SORTIES FAMILIALES DE LA MAISON DES FAMILLES ET SORTIES CULTURELLES A L'ARC – MODE DE CALCUL DES TARIFS

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} Adjointe, explique au Conseil Municipal que le projet « temps libre » des familles s'inscrit dans le cadre du projet social de la Maison des Familles 2022-2025, en direction des familles et des personnes fragiles. Ce projet permet d'organiser de grandes sorties en famille tout au long de l'année, et d'assister aux spectacles programmés par L'ARC, Scène Nationale, au Creusot en particulier.

Chaque sortie représente un coût qui tient compte des dépenses inhérentes à la sortie : bus, entrées adultes, entrées enfants, prestations diverses (guide, location...).

A la suite du transfert de compétences, il revient au Conseil Municipal de valider le mode de calcul (présenté dans le tableau ci-dessous) qui sera applicable à toutes les sorties proposées, sur la période couverte par le nouveau projet social. En fonction du contexte économique, celui-ci pourra être révisé.

Sorties familiales et culturelles sauf sorties à l'ARC		
Participants extérieurs	Adultes et enfants	Prix coûtant arrondi à l'unité supérieure
Habitants de TORCY	Adultes	Prix « Participants extérieurs » – 50%
	Enfants mineurs	Prix « Participants extérieurs » – 60%
		La différence est à la charge de la Commune.
Pour les sorties à L'ARC : Sur la base d'un partenariat avec des tarifs préférentiels abonnement		
Participants extérieurs	Adultes et enfants	8 €
Habitants de TORCY	Adultes	4 €
	Enfants mineurs	3 €



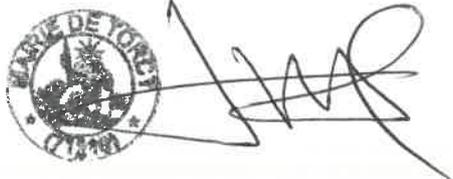
Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le mode de calcul des tarifs pour les sorties familiales de la Maison des Familles et les sorties culturelles à L'ARC selon la proposition exposée ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise aux régisseurs de recettes pour la prise des inscriptions et l'encaissement des droits.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le **02 MARS 2023**
et publié, affiché ou
notifié le **02 MARS 2023**
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU